

LA PROPRETÉ ET L'HYGIÈNE, DES MÉTIERS UTILES À TOUS



DOSSIER DE PRESSE 2022

LE SECTEUR DE LA PROPRETÉ EN QUELQUES CHIFFRES

 **14 000**
entreprises,

ont au moins 1 salarié et 80%
moins de 20 salariés

+ de 
1/2 million d'emplois

dans le secteur de la propreté qui repré-
sente 1 emploi sur 40 du secteur marchand

 **Près de**
105 000

emplois nets créés en 10 ans



81%

de CDI

16 
milliards d'€

de chiffre d'affaires

+ de
50% 
des salariés

travaillent 24h/semaine
ou plus

2/3 
de femmes

1/2 
des salariés

travaillent dans plusieurs
entreprises



6 000

jeunes en formation
initiale



15 000

CDI signés par des
personnes âgées de moins
de 26 ans

100
millions d'€

investis dans la formation, la
RSE et la prévention
des risques.

4 questions à Philippe JOUANNY Président de la FEP



Qu'entend-on par secteur de la propreté et de l'hygiène ?

Les métiers de la propreté sont partout ! Ces professionnels interviennent, au quotidien, dans nos espaces de travail et de vie : dans des bureaux, dans une industrie de pointe, dans des administrations ou encore dans les transports. Ces femmes - qui représentent deux tiers des effectifs - et ces hommes, assurent aussi l'entretien dans les immeubles d'habitation, les commerces, les établissements scolaires. Ils interviennent aussi dans les établissements de santé (hôpitaux, cliniques, EHPAD...) ou encore les espaces de loisirs (musées, cinémas...).

Notre profession représente un poids non négligeable avec plus de 550 000 emplois, dont plus de 100 000 créés au cours des dix dernières années ! Les presque 14 000 entreprises dont la très grande majorité sont des TPE/PME réalisent un chiffre d'affaires de 16 milliards d'euros.

En tant qu'activité de service, quelle est la place de ce secteur ?

Le secteur de la propreté et de l'hygiène, en tant qu'activité transversale, est indispensable à la bonne réalisation de l'ensemble des activités du pays. Aucun pan du territoire et de l'activité n'est laissé de côté par la propreté.

A la lumière de la crise sanitaire, l'importance de ces métiers s'impose comme une évidence. La crise de la Covid-19 a fait émerger l'importance de l'hygiène et de la propreté pour chacun sur les lieux de travail et dans les espaces de vie du quotidien. Nous avons mené une étude avec l'Institut BVA et avons constaté que pour deux français sur trois leurs exigences en matière de propreté ont augmenté et pour 87%, l'hygiène et la propreté sont des critères déterminants pour assurer leur santé et sécurité. La prestation de propreté, trop souvent considérée comme anodine, a pris toute sa place. Bien qu'il s'agisse d'un secteur B to B, il est en fait B to B to C car ces prestations impactent toutes les personnes présentes sur le site : les collaborateurs du client, les usagers ou clients du client. Ainsi, en agissant pour la mise en propreté et le maintien de l'hygiène, les entreprises de propreté contribuent à la performance de l'entreprise cliente, à la qualité de vie au travail des employés du site et la satisfaction de la clientèle. L'acte d'achat de propreté doit donc prendre en considération ce caractère stratégique que l'on soit dans le cadre d'un marché public ou privé. C'est la raison pour laquelle nous menons de nombreuses actions auprès des acheteurs de propreté pour les informer et les accompagner dans leurs démarches. Nous leur proposons d'ailleurs un site internet dédié et non-marchand (www.achat-proprete.com) pour les conseiller afin qu'ils réalisent des achats de propreté efficaces et responsables.

La propreté est-elle une branche dynamique ? Comment se porte son dialogue social ?

La filière de la propreté est en perpétuel mouvement. Les entreprises de propreté misent sur l'avenir, tant par l'innovation technique que par la formation professionnelle. A titre d'exemple, depuis 2007, ce sont plus de 30 000 certificats de qualification professionnelle (CQP) qui ont été délivrés, auxquels il faut ajouter chaque année l'accueil d'environ 2 000 apprentis et la réalisation plus de 3 000 contrats de professionnalisation. Cependant, dans une conjoncture économique plus qu'incertaine, notre secteur se trouve particulièrement sensible aux évolutions du coût du travail. La FEP veille donc à ce que l'environnement réglementaire soit adapté pour assurer la pérennité et le développement des entreprises de propreté. Des politiques fortes en faveur de la prévention des risques, de la santé et sécurité au travail et de la RSE sont au cœur de la profession. Un référentiel RSE des entreprises de propreté a ainsi été élaboré en 2020 après un travail de concertation avec toutes les parties prenantes. Au-delà de ces thèmes importants, la branche est dynamique comme le souligne son dialogue social qui permet la signature régulière d'accords. En 2021, plusieurs accords ont été signés (égalité professionnelle, formation et classifications, salaires) preuve de l'engagement et de la qualité du dialogue social qui anime notre secteur.

Quels enseignements tirez-vous de la crise sanitaire et économique ?

La crise sanitaire de la Covid-19 a mis en exergue la faible valorisation des métiers et des salariés de la continuité économique et sociale dits de la « seconde ligne ». Dans la propreté, la question de leur visibilité reste un sujet dans la mesure où, le plus souvent, les agents interviennent hors la présence des « clients ou bénéficiaires finaux ». Pour la FEP, reconnaître et valoriser la profession constitue un enjeu économique et social fort. En ce sens, et s'inscrivant dans la dynamique impulsée par la création de la mission ministérielle confiée par le Ministre du Travail à Christine ERHEL et Sophie MOREAU-FOLLENFANT pour réévaluer les « métiers de la continuité économique et sociale » dits de la « seconde ligne », la FEP a organisé à Paris, le 8 septembre 2021, une Conférence de Progrès avec le parrainage du gouvernement et la présence d'Elisabeth BORNE, Ministre du Travail. A cette occasion, nous avons signé une charte d'engagement avec le CNA et l'ARSEG ainsi qu'une déclaration commune avec les organisations représentatives des salariés majoritaires couvrant différents axes de progrès comme les conditions d'exercice du métier, l'organisation du travail avec le travail en continu et/ou en journée ou encore le choix du mieux-disant.

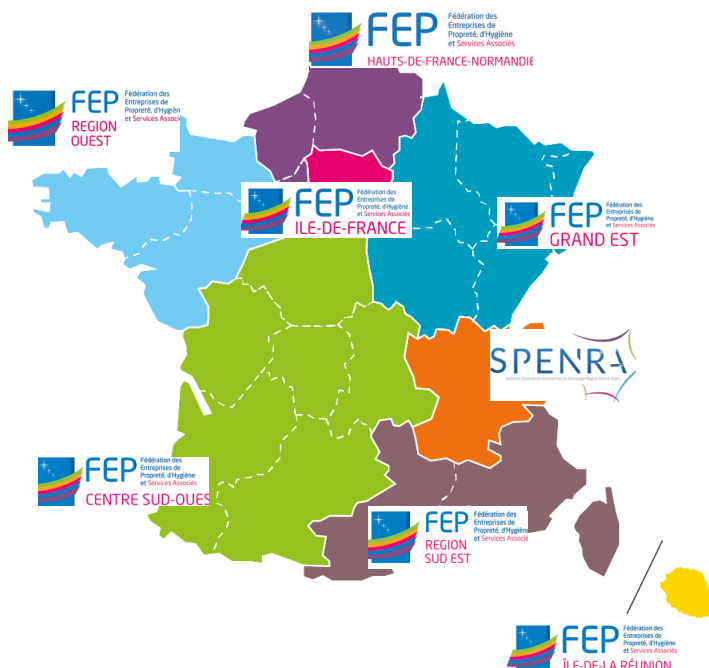
La Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services Associés - FEP en 3 points



Une Fédération dynamique et engagée

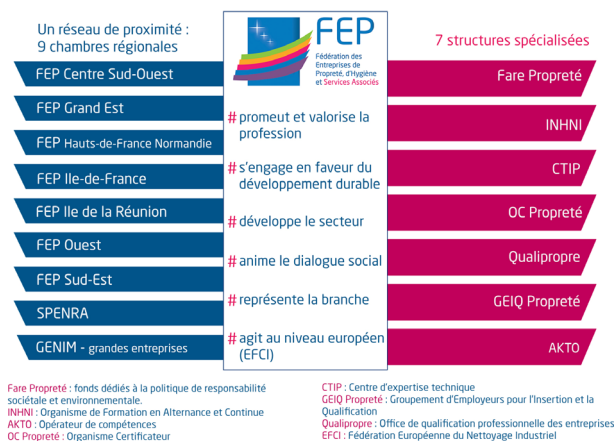
Créée en 1966, la Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services Associés (FEP) est historiquement l'organisation patronale représentative des entreprises de propreté. Véritable ambassadrice du secteur, elle intervient directement auprès du gouvernement, des ministères, des parlementaires et des collectivités territoriales, mais également auprès d'organisations interprofessionnelles nationales tels que le MEDEF, la CPME et le GPS. La FEP se veut porteuse de propositions sur les grands enjeux économiques et sociaux (temps partiel, coût du travail, simplification du droit, formation de premiers niveaux de qualification...).

Présente sur le territoire via neuf chambres régionales, la FEP, informe et conseille ses entreprises adhérentes sur les questions d'ordre juridique, économique et technique dans le domaine de l'emploi, de la formation professionnelle, de la prévention... Les chambres régionales, au plus près des enjeux territoriaux, sont les ambassadrices de la profession auprès des pouvoirs publics locaux et déploient la politique de la branche. Pour faire face aux défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels les entreprises sont confrontées, la FEP accompagne les entreprises dans leurs démarches et projets. Elle propose ainsi aux entreprises du secteur des dispositifs structurés à travers des formations en présentiel ou distanciel, des animations territoriales sur des thématiques sociales, économiques ou environnementales permettant aux adhérents de progresser, de se professionnaliser sur des champs variés.



Une Fédération au cœur du débat public : nos « 22 solutions pour 2022 »

La FEP a toujours fait valoir sa volonté d'être exemplaire en s'engageant aux côtés de ses adhérents sur l'ensemble des enjeux sociaux et sociétaux, que ce soit l'insertion des jeunes, des publics peu ou pas qualifiés ou encore l'intégration des personnes en situation de handicap. La FEP accompagne aussi les entreprises dans leur engagement RSE, en mettant à disposition de ses adhérents des outils et dispositifs innovants. Mais la fédération va plus loin en proposant et adressant chaque année des mesures à destination du législateur afin de permettre aux entreprises de propreté de contribuer au développement de l'économie et de l'emploi ainsi qu'au bien-être des citoyens de notre pays. Cette contribution au débat public s'inscrit dans la continuité du dernier Livre Bleu de la propreté, présenté à l'occasion de l'année électorale de 2022. Demain, comme aujourd'hui, les décideurs publics pourront s'appuyer sur la FEP, fédération professionnelle résolument responsable et indéniablement force de propositions pour l'amélioration de la compétitivité économique et le développement social.



Une Fédération au cœur du Monde de la Propreté

Le Monde de la Propreté est le réseau de la Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services Associés (FEP) et des opérateurs dédiés à la mise en œuvre des politiques de branche et qui accompagnent les entreprises du secteur dans leur développement et leur professionnalisation.

La branche s'est dotée, en 1995, du Fare Propreté*. Ce fonds d'innovation a pour objectif d'accompagner et soutenir le développement économique et social des entreprises de propreté. Il permet notamment de développer des dispositifs de professionnalisation collectifs et individuels notamment dans les domaines de la RSE, de la santé et de la prévention, de la diversité, de l'insertion par l'économie...

*contribution de 0,15% de la masse salariale de toutes les entreprises du secteur

Les préjugés sur de nombreux métiers manuels ou de service existent et la propreté, bien que reconnus comme des métiers utiles à tous en souffre aussi. La crise sanitaire a mis un coup de projecteur sur les professionnels de la propreté et de l'hygiène et c'est toute une profession qui espère que ces idées reçues vont enfin disparaître.

A noter que le secteur de la propreté ne comprend ni les services aux particuliers, ni le nettoyage, ni la voirie, ni la gestion et le recyclage des déchets.



A PRIORI
N°1

« Ces métiers ne nécessitent aucune formation ou compétence »

Les métiers de la propreté et de l'hygiène s'exercent exclusivement dans des environnements professionnels : bureaux du tertiaire, immeubles d'habitation, distribution (commerces, grandes surfaces...), santé (hôpitaux, cliniques, laboratoires, maisons de retraite...), industrie (agroalimentaire, automobile, nucléaire...), transport (bus, gares, aéroports...), hôtellerie et restauration, milieu scolaire, équipements collectifs, etc. Chacun répond à des contraintes spécifiques, impose des protocoles et nécessite des techniques et process qui doivent être acquis et maîtrisés. Pour cela, de nombreuses formations existent : en formation initiale (6 000 jeunes) avec des diplômes allant du CAP au Master, ou en formation continue pour les salariés et les nouveaux entrants avec notamment 8 Certificats de Qualification Professionnelle / Titres à Finalité Professionnelle dédiés obtenus par plus de 30 000 salariés. Dans notre secteur, l'apprentissage est en hausse de 15% en 3 ans avec des résultats très satisfaisants (+ de 85% de réussite). Le secteur compte plus de 3 000 contrats de professionnalisation, et plus de 65 000 stagiaires ont bénéficié d'une formation (techniques professionnelles, prévention et sécurité, organisation, ressources humaines et gestion).

A PRIORI
N°2

« Ces métiers sont ennuyeux et n'offrent aucune perspective »

Les métiers de la propreté offrent au contraire de nombreuses opportunités d'évolution du fait notamment de la variété des environnements d'intervention. En plus de la filière de formation initiale, qui permet à des jeunes de démarrer leur vie professionnelle, des formations continues offrent la possibilité à chaque professionnel de monter en compétences et de progresser tout au long de sa carrière. Par ailleurs, pour les agents affectés à plusieurs sites ou les équipes dites « volantes », le fait de passer d'un chantier à un autre évite la routine. N'oublions pas que la propreté est utile partout. Ainsi, 64% du chiffre d'affaires concernent les secteurs d'intervention tels que l'industrie (agro-alimentaire, automobile...), les établissements de santé (hôpitaux, cliniques, maisons de retraite...), les commerces, l'hôtellerie, les transports, les établissements scolaires... 36% concerne le secteur tertiaire (bureaux).

A PRIORI
N°3

« Ces métiers sont précaires et difficiles, et les salaires très bas »

En réalité, plus de 80% des postes dans le secteur sont des CDI. Plus de la moitié des salariés ont un temps de travail hebdomadaire de plus de 24 heures. Cette branche professionnelle offre une vraie sécurité de l'emploi grâce au transfert conventionnel qui permet une garantie d'emploi : si l'entreprise de propreté prestataire d'un chantier est amenée à être remplacée par une autre, les agents travaillant sur ce site ne perdent pas leur emploi ; ils changent simplement d'employeur. Cette spécificité favorise donc le phénomène du multi-employeurs et le temps partiel lorsque les salariés interviennent sur plusieurs chantiers. Le secteur permet de cumuler ainsi les contrats à temps partiel pour parvenir à un travail à temps plein, source de revenus. Autre information à ne pas négliger, le taux horaire du minimum conventionnel des agents de service de niveau 1 était supérieur au SMIC horaire hors prime. Un salaire auquel s'ajoute les primes conventionnelles complémentaires. De plus, le dernier accord signé sur les classifications permet un passage automatique entre le 1^{er} échelon et le 2nd échelon au bénéfice des salariés ayant un an d'expérience professionnelle dans le secteur.



A PRIORI
N°4

« Les horaires sont irréguliers et s'effectuent la nuit... »

C'est faux, près de 80% des salariés ont des horaires fixes d'une semaine sur l'autre et 2% sont alternés (2x8, 3x8...). Le travail de nuit reste marginal (4%) mais les horaires décalés sont une réalité : le planning dépend en grande partie des contraintes et exigences des clients de chaque type de site. Les sites tertiaires représentent 40% du chiffre d'affaires des entreprises et se réalisent majoritairement en horaires décalés.

La branche multiplie les partenariats et les actions de sensibilisation auprès des acheteurs publics et privés pour développer le travail en journée et/ou en continu sur les chantiers lorsque cela est possible. Pour les prestations de propreté dans les immeubles et les établissements de santé, celles-ci sont habituellement réalisées en horaires de journée. Dans l'industrie, les horaires d'intervention varient selon les process de production. 84% des salariés bénéficiaires du travail en journée interrogés, ont estimé que cette organisation du travail avait un impact positif direct sur leur vie professionnelle et personnelle.

Des engagements et des actions pour faire grandir le secteur de la propreté

RSE & Propreté : un engagement depuis plus de 10 ans

Parce que la propreté est indispensable et doit trouver sa juste valeur et place dans notre société, la stratégie RSE de la Branche a pour objectif de renforcer la contribution des entreprises de propreté à l'atteinte des objectifs de développement durable. Cette stratégie s'articule sur trois axes :



- agir pour améliorer les conditions de travail et la qualité de vie des femmes et des hommes de la propreté ;
- agir pour un environnement préservé ;
- agir pour satisfaire les clients, améliorer le quotidien des personnes présentes sur les sites (collaborateurs, usagers, clients...) et faire reconnaître la contribution de la profession aux enjeux de la société.

En 2020, la FEP a publié le référentiel RSE des entreprises de propreté. Rédigé par les entreprises, en concertation avec leurs parties prenantes (plus de 100 contributeurs), il est attesté en cohérence avec les lignes directrices de l'ISO 26000 par AFNOR Certification. Ce référentiel, en décrivant ce qu'est une entreprise de propreté responsable, permet aux entreprises de toutes tailles d'aborder de manière pragmatique les domaines de la RSE sur lesquels elles ont un rôle à jouer. Celui-ci est également destiné aux clients, acheteurs de propreté (publics et privés), pour une meilleure prise en compte, dans leurs relations avec leurs prestataires de propreté, des réels enjeux RSE du secteur.



Pour la branche, l'objectif est de faire avancer les entreprises par une approche sectorielle de la RSE plus concrète et abordable. La FEP n'est pas favorable aux initiatives qui tendent à imposer la labellisation RSE. Cela reste une démarche « élitiste », coûteuse et, sauf exceptions, peu valorisée sur les marchés. L'important est, à l'inverse, d'encourager le progrès de toutes les entreprises, par des démarches adaptées aux spécificités de chaque entreprise. Les acteurs du Monde de la propreté ont mis en place des dispositifs d'accompagnement (formation, autoévaluation en ligne, clubs RSE, partenariat avec Afnor Certification ...) pour faciliter l'engagement et le progrès des entreprises.



Prévention, santé et sécurité au travail & Propreté : un axe primordial

L'amélioration de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels constitue un axe prioritaire pour le secteur.



Différents dispositifs soutiennent cette démarche stratégique visant à fonder une « culture prévention » au sein des entreprises de toutes tailles. Ils permettent de faciliter l'appropriation de méthodes, les compétences et outils, dans une logique de progrès continu en la matière. La branche a mis en place des outils en ligne (document unique de prévention des risques professionnels, autodiagnostic du respect des exigences légales, plan d'action de prévention) qui permettent aux entreprises de déterminer les risques prépondérants de leur activité et de définir les actions de prévention à mettre en œuvre.

Une offre de formation est aussi accessible et couvre l'ensemble des fonctions impliquées de l'entreprise. Des formations pour les dirigeants des TPE/PME sont proposées notamment en distanciel. Les troubles musculosquelettiques (TMS) étant la première cause de maladie professionnelle dans le secteur de la Propreté, ils sont un axe de formation et de sensibilisation important. A cet effet, des formations certifiantes, élaborées avec l'INRS, à destination des agents et chefs d'équipes afin qu'ils deviennent Acteur Prévention Secours Propreté, sont disponibles sur l'ensemble du territoire. Le programme animateur de Prévention des TMS, également élaboré avec l'INRS, a permis à plus de 700 professionnels de se former pour analyser les chantiers et mettre en place des projets afin de lutter contre les troubles musculosquelettiques.



Lors de la crise sanitaire de la Covid-19, la profession a contribué à la lutte contre l'épidémie en élaborant, grâce à son expertise, plusieurs outils pour lutter contre l'épidémie. Ces

outils tant à destination des entreprises de propreté que des clients et donneurs d'ordre, ont facilité l'adaptation constante du secteur aux évolutions des connaissances du virus et donc des besoins en hygiène (protocoles COVID-19 par type d'environnement, modes opératoires...).

Formation des jeunes & Propreté : une mobilisation marquée

La propreté offre de réelles opportunités aux jeunes qui rejoignent le secteur. Cinq diplômes - du CAP au Bac+5 - leurs sont proposés via la voie scolaire ou l'apprentissage. Conçus pour être au plus près des besoins des entreprises, ces diplômes permettent d'être opérationnel rapidement et accordent aux futurs salariés des perspectives d'évolution.

Plus de 3 900 jeunes se forment par la voie scolaire. Les lycées professionnels et techniques sont les voies privilégiées par les jeunes qui souhaitent rejoindre la branche. Les élèves, sous un statut scolaire, effectuent des stages en entreprise tout au long de leur cursus. L'INHNI, organisme de formation de branche, proposent la filière diplômante dans sept métropoles et assurent aux entreprises un vivier de jeunes talents motivés. En 2021, plus de 1 800 jeunes ont fait ce choix, attirés par les opportunités de stabilité (plus de 80% de CDI dans la profession) et d'évolution rapide.



Professionalisation, développement des compétences, lutte contre l'illettrisme & Propreté : une politique active

Huit Maisons des Métiers de la Propreté sont réparties sur le territoire et permettent aux salariés (agents, encadrants, commerciaux, fonctions transversales...) et aux dirigeants d'entreprise de se former.

Lancés en 2007, les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) Propreté visent à développer, évaluer et à valider la maîtrise des compétences professionnelles sur les métiers de l'exploitation (agents, chef d'équipe, agents de maîtrise). Leur accès est ouvert à tous les salariés des entreprises de propreté, quel que soit leur lieu d'exercice. Ils s'obtiennent grâce à un parcours de formation ou par la validation des acquis de l'expérience (VAE) et sont également accessibles dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. A date, plus de 30 000 CQP ont été délivrés. Aux côtés de ces CQP, la branche dispose depuis 2021 de trois titres à finalité professionnelle (TFP Propreté).

Les remises de diplômes des alternants

Chaque année, le 4^{ème} trimestre est marqué par les remises de diplômes aux centaines de jeunes et adultes, qu'ils aient obtenu un CAP, un Bac Pro, un BTS, un titre de niveau 6 ou 7 de la filière diplômante ou bien l'un des huit Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) de la filière certifiante. Tous sont mis à l'honneur lors de cérémonies dignes des grandes écoles. Une soirée d'échanges et de partage importante, en présence d'acteurs institutionnels (parlementaires, élus locaux, etc) et de la presse régionale, pour la valorisation des nouveaux lauréats qui marquent pour certains, l'entrée dans la vie active et pour d'autre, une nouvelle étape illustrant l'ascenseur social et professionnel que constitue le secteur de la propreté.

Les Concours et rencontres interacadémiques

Chaque année, les jeunes en formation initiale participent à des manifestations pour faire rayonner leurs métiers. Qu'il s'agisse du concours des Meilleurs apprentis de France, des Worldskills ou des rencontres interacadémiques, ces événements réunissent des centaines de jeunes et permettent à tous de voir le dynamisme de ces futurs professionnels.



Dès 1999, aux côtés de l'Agence de la langue française pour la cohésion sociale (ANLCI), la branche a imaginé et promu une formation spécifique pour les salariés du secteur. Le dernier dispositif en date « Clés en main » a permis la délivrance en 5 ans de plus de 2 000 certifications - « Maîtrise des compétences clés de la propreté » - reconnues par toute la profession.

Les Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) Propreté, pilotés par les entreprises du secteur pour répondre à leurs besoins de recrutement, facilitent l'entrée ou le retour à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées. Généralement, les GEIQ Propreté proposent des contrats de professionnalisation en vue de l'obtention d'un CQP. A ce jour, 10 GEIQ Propreté (400 entreprises adhérentes) sont implantés dans plus de 38 bassins d'activités sur tout le territoire.



Du 20 au 25 juin 2022
Semaine nationale des Métiers de la Propreté
avec des événements organisés sur tout le territoire

Handicap, égalité professionnelle, lutte contre les discriminations & Propreté

Depuis 25 ans, la branche propreté déploie une politique avec le soutien de l'Agefiph, pour le développement de l'emploi des personnes en situation de handicap. Cette politique innovante a permis la mise en place de multiples actions et depuis plusieurs années, le secteur maintient un taux d'emploi proche de 6%. La branche a décidé d'aller plus loin en élargissant le périmètre de la mission handicap du Fare Propreté à la diversité, l'égalité professionnelle femmes/hommes, la prévention du harcèlement et des agissements sexistes ou encore la gestion des âges. Ainsi de nombreux dispositifs et solutions sont désormais accessibles aux entreprises pour leur permettre d'élaborer des plans d'actions sur ces différents thèmes.

Pour rappel, un accord de branches sur l'égalité professionnelle a été signé en mars 2021. Ainsi, l'accord encourage la parité dans l'évolution professionnelle en sensibilisant l'encadrement et en renforçant la mixité des métiers pour lesquels la proportion homme / femme est déséquilibrée. Pour faciliter l'accès à la formation professionnelle, l'accord prévoit un délai de prévenance de 7 jours lorsque le départ en formation implique un éloignement du domicile.



Transition numérique & Propreté

Anticiper les transformations dans la conception et la réalisation des prestations de propreté, prendre en compte les modifications dans les relations entre les parties prenantes, et penser l'évolution des modèles économiques et d'organisation du travail induites par le développement de la robotisation, des logiciels métiers, des bâtiments connectés ou des télécommunications : autant d'axes de travail pour la profession, où le paramètre humain est au cœur de l'activité.



Une étude réalisée en 2018 révèle que jusqu'à présent, la transition numérique s'intègre avec différents niveaux de maturité dans l'activité des entreprises de propreté. Cependant, l'utilisation de plus en plus courante de capteurs, de badges électroniques, de matériels embarqués et de robots par les entreprises de propreté, les clients, leurs fournisseurs et les éventuels autres prestataires intervenant sur les sites génèrent chaque fois plus d'information qui peuvent être potentiellement traitées pour optimiser les prestations et le service rendu aux bénéficiaires finaux de celles-ci. Se pose alors la question de la gestion exponentielle des données.

A la FEP, une commission dédiée a pour mission d'animer des réseaux territoriaux d'entrepreneurs de la propreté engagés sur ces sujets majeurs pour l'avenir du secteur. Divers outils sont d'ailleurs en cours d'élaboration avec notamment un guide de bonnes pratiques autour de la data (de la collecte à la conservation des données au regard notamment du RGPD).

Nos actions pour un achat des prestations de propreté plus efficace et responsable

Depuis plus de deux ans, la profession a décidé d'agir avec un véritable plan en direction des clients privés et publics pour renforcer et élargir les actions menées depuis plusieurs années. C'est ainsi notamment qu'est né, le site achat-proprete.com dont l'objectif est d'informer et de guider les acheteurs tout au long de leur démarche de mise en concurrence et de suivi des marchés propreté.



Pour un achat de propreté efficace et responsable

En proposant des recommandations, des conseils pratiques, des articles ou clauses type et bientôt un outil d'aide à l'analyse du besoin, chaque acheteur peut préparer sa consultation, faire le bon choix ou encore suivre son marché. Ce site internet est non marchand, il ne propose aucun prestataire. Il s'agit simplement pour la profession de permettre à des acheteurs, non spécialisés dans l'achat de propreté, de faire une demande en fonction des besoins réels du site et des personnes présentes sur celui-ci (collaborateurs, clients, usagers...) et faire ainsi un achat de propreté efficace et responsable au juste prix. Demain, comme hier, le déconfinement invite les Français à revenir progressivement sur leurs lieux de travail. Pour travailler dans des environnements sains, la prestation de propreté n'est plus seulement nécessaire mais indispensable et notre savoir-faire un atout stratégique. De fait, le secteur est aujourd'hui confronté à une injonction paradoxale : l'exigence de propreté risque cependant de se heurter à la conjoncture économique nationale. De nombreuses entreprises risquent d'être en difficulté et pourraient être tentées de réduire les cahiers des charges et de privilégier le moins disant dans le choix des prestations. Dans ce paysage complexe, la FEP accompagne les clients pour penser autrement l'achat de propreté en intervenant notamment auprès de réseaux d'acheteurs privés et auprès des marchés publics.

C'est dans le cadre d'une concertation et dans une démarche de co-construction que, lors de la Conférence de Progrès du 8 septembre 2021 à Paris, les Conseil National des Achats et l'ARSEG se sont engagés avec la FEP sur une charte visant à reconnaître ce secteur de 560 000 emplois et 14 000 entreprises, à souligner la valeur de son apport dans notre société et à contribuer à sa progression à travers des engagements (travail en journée/en continu, recherche du mieux disant, etc).



Travail en journée/en continu & Propreté : la promotion d'un mode organisationnel de travail

Dans la propreté, les horaires de travail dépendent en grande partie des exigences et des contraintes imposées par les clients publics et privés. Ainsi, les interventions sur les sites tertiaires s'effectuent majoritairement en horaires décalés, tôt le matin et en fin de journée, alors qu'elles sont habituellement en journée pour les interventions en copropriété et les établissements de santé par exemple. Depuis longtemps les entreprises du secteur ont identifié les intérêts du passage au travail en journée/ en continu, considéré à la fois comme un engagement RSE et une occasion de développement économique, avec des bénéfices pour l'ensemble de la société et des territoires.

Afin d'améliorer les conditions de vie et de travail des salariés du secteur et permettre une prestation en continu selon les usages et rythmes du site, la branche professionnelle de la propreté et les clients publics et privés s'engagent et promeuvent, depuis plus de 10 ans, des changements d'organisation favorisant le travail en journée/en continu (ex : 6 heures sur un site en journée, plutôt que deux fois 3 heures matin et soir), lorsque cela est techniquement possible. Ainsi depuis plus de 10 ans, la FEP et les opérateurs du Monde de la Propreté multiplient les actions pour développer le travail en journée/ en continu au travers de la signature de chartes, de démarches territoriales concertées avec l'Etat et d'autres acteurs institutionnels ou économiques, de boîtes à outils dédiées.

Le site achat-proprete.com propose aussi une clause type à intégrer dans les appels d'offres prônant l'implication des différentes parties prenantes de la démarche (client et ses usagers, entreprise de propreté et agents de services) car la mise en place du travail en journée et/ou en continu ne peut pas s'imposer de manière unilatérale dans un cahier des charges.



**Tous les chiffres de ce dossier sont issus du document de référence « Chiffres clés 2021 » édité par le Monde de la Propreté, de l'enquête quantitative sur le travail en journée réalisée par AMNYOS pour le Fare Propreté et la FEP à l'automne 2017, ainsi que de l'étude BVA pour le Monde de la Propreté (décembre 2020).*

LES FRANÇAIS ET LA PROPRETÉ :

leurs attentes et les perspectives dans le contexte post COVID-19

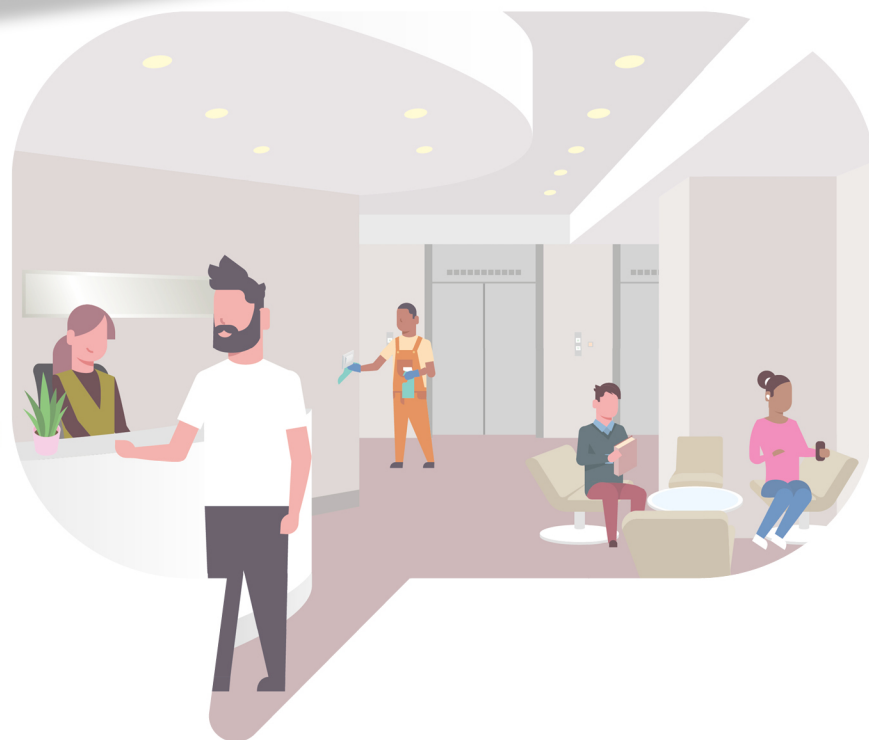


Enquête réalisée par BVA auprès d'un échantillon de Français interrogés par Internet du 10 au 12 juin 2020. Elle compte un échantillon de 1000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans, complété d'un sur-échantillon représentatif de 150 actifs. Au global, 674 actifs occupés ont été interrogés dans cette enquête. La représentativité de l'échantillon a été assurée grâce à la méthode des quotas appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession de la personne de référence du ménage et de la personne interrogée, région et catégorie d'agglomération.

LA PROPRETÉ : NÉCESSAIRE ET INDISPENSABLE POUR TOUS

99%

des français considèrent la propreté comme nécessaire et indispensable dans les lieux accueillant du public

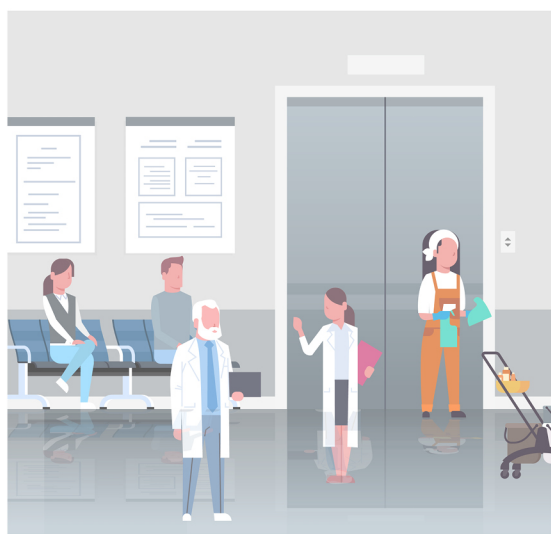


9 français
10

estiment que la propreté préserve la santé et la sécurité des citoyens

89%

pensent que la propreté permet de fréquenter les lieux avec du public en toute sécurité



Les entreprises de propreté interviennent dans tous les lieux de vie et de travail

Bureaux



Commerces et centres commerciaux



Hôtels et restaurants



Crèches, établissements scolaires



Immeubles



Établissements de santé



Industries : auto, agro-alimentaires...

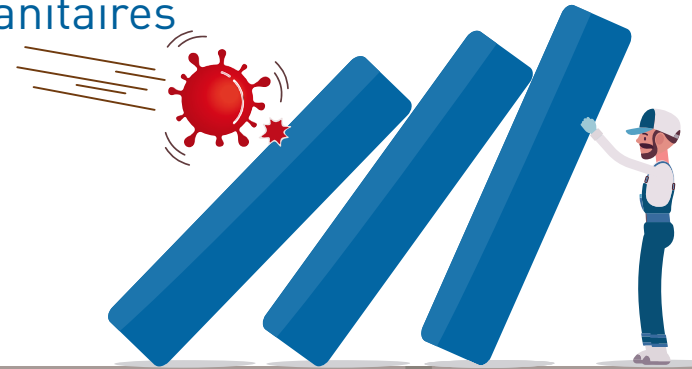


Loisirs et événementiel

L'ACTION DES ENTREPRISES DE PROPRETÉ RECONNUE COMME STRATÉGIQUE POUR L'AVENIR

83%

considèrent comme indispensable la garantie de propreté et d'hygiène dans les lieux publics pour éviter de nouvelles crises sanitaires



AU TRAVAIL

87%

des actifs interrogés, estiment que la propreté et l'hygiène vont devenir des critères déterminants pour assurer leur santé et sécurité

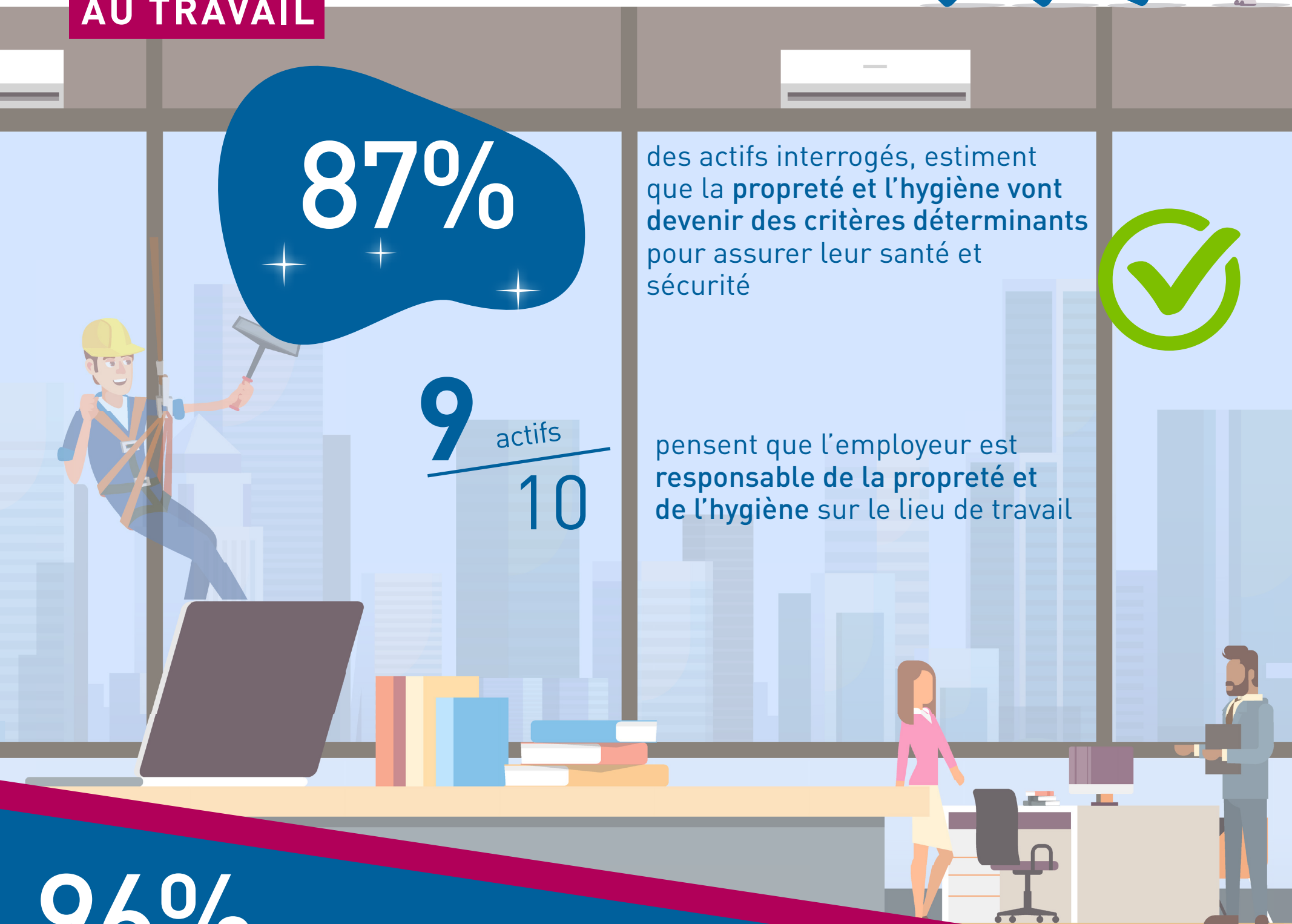


9
actifs
10

pensent que l'employeur est responsable de la propreté et de l'hygiène sur le lieu de travail

96%

souhaitent que les pratiques mises en place pour améliorer la propreté et l'hygiène dans les lieux accueillant du public soient maintenues en totalité ou pour partie



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



@FédéPropreté



@Mondedelapropreté



Contact média

Florian BUNOUST-BECQUES

Chargé de mission Relations Publiques

☎01 43 90 19 33 - 07 76 92 38 81 // @ relationspubliques@gie-monde-proprete.com